

(N^o 26.)

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1841.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un Crédit provisoire au Département de la Guerre pour l'exercice 1842.

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez envoyé le projet de loi ouvrant au Ministère de la Guerre un crédit provisoire de deux millions de francs, pour faire face aux dépenses d'une partie du mois de janvier 1842, vous propose par mon organe son adoption, la Chambre des Représentants qui est encore saisie de ce Budget, s'étant ajournée jusqu'au 11 du mois prochain. Il est bien entendu que cette allocation ne préjudiciera en rien aux dispositions qui pourront être prises par les Chambres.

La Commission croit devoir appeler aussi l'attention du Sénat, sur un arrêté signalé à la Chambre des Représentans dans sa dernière séance, concernant le remplacement des chevrons d'ancienneté par une décoration permanente; elle pense, comme l'a fait cette Chambre, qu'il est convenable d'ajourner à la discussion du Budget de la Guerre, l'examen sérieux des dispositions qu'il contient.

Bruxelles, le 27 décembre 1841.

Le Comte DUVAL DE BEAULIEU.

E. MALOU.

A. VAN MUYSSSEN.

Le Baron DE MACAR.

Le Comte DE RENESSE BREIDBACH, Rapporteur.